



UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Ref. 201 503 Berger-Levrault (2012)

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Date de la convocation : 18 septembre 2014

N° 14.09.24.11

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme MACHERY, M. GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOUI, MM CASTELL, ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIÉ, MERLET, M. LOPEZ, Mmes GAUZY-CHABLE, PLAYS, MM JÜLIEN, GOEPFERT.

PROCURATIONS : M. GRÉPINET en faveur de M. SAVY
M. ROQUES en faveur de M. PINETON DE CHAMBRUN
Mme VIGNERON en faveur de M. LARGUIER
M. CONTE en faveur de Mme PLAYS

ABSENTS : Mme CAMBON, MM CONTE, BOUISSEREN

ATELIER MUNICIPAL DE THEATRE DE JUVIGNAC
MODIFICATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2014/2015
CREATION DE DEUX NOUVELLES SECTIONS ADULTES ET SENIORS

Rapporteur : M. Laurent ROESCH

Monsieur Laurent ROESCH, Adjoint délégué à la Culture, expose aux membres de l'assemblée que l'atelier municipal de théâtre de JUVIGNAC propose des cours collectifs de théâtre à l'attention d'un large public principalement composé d'élèves scolarisés en primaire, de collégiens et de lycéens mais aussi à quelques seniors.

Tout au long de l'année scolaire, un travail d'acteur est proposé aux élèves pour in fine construire un spectacle. Selon le nombre d'élèves 1 ou 2 spectacles différents peuvent être proposés.

Par ailleurs et eu égard à l'importance du nombre de spectateurs qui varie entre 400 et 500 personnes, les spectacles sont organisés au cours de deux (2) représentations sur un même weekend.

Lors de la session 2013/2014, l'atelier regroupait 59 élèves.

Dans le but de renforcer l'attractivité de l'atelier, il est proposé de procéder à la simplification de la grille tarifaire existante. Concrètement il s'agit de créer un tarif dégressif à compter du deuxième élève d'une même famille qui s'inscrirait à l'atelier.

Il s'agit également d'adapter les tarifs à l'offre de service ; ainsi et afin de développer la sensibilité artistique des élèves, deux (2) sorties au théâtre Jean Vilar seront proposées à tous les élèves à partir de la classe de 4^{ème}. Ces sorties doivent permettre aux élèves de découvrir des spectacles vivants, de faire preuve de curiosité et développer leur esprit critique.

De surcroît, et afin de répondre aux nombreuses demandes enregistrées par l'Atelier, il est fait le choix de créer deux nouvelles sections, la première destinée aux adultes et plus particulièrement à la tranche d'âge 25-60 ans, la seconde destinée aux seniors de 60 ans et plus.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

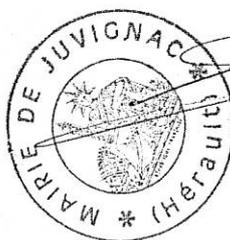
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Après en avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

- **D'APPROUVER** la création de deux nouvelles sections destinées aux adultes (25-60 ans) et aux seniors (60 ans et plus) ;
- **D'APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire de l'atelier municipal de Théâtre de JUVIGNAC ;
- **DE CHARGER** Monsieur le maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Roesch à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 8.10.2014

et publication le 9.10.2014

École Municipale de Théâtre de Juvignac
Tarifs annuels 2014 / 2015

Cours collectifs				
Juvignacois et extérieurs (tarif par élève)				
	Enfants 6 ^{ème} - 5 ^{ème} 1h hebdomadaire Sans sortie théâtre	Enfants 4 ^{ème} - 3 ^{ème} 1h hebdomadaire 1h hebdomadaire avec 2 sorties théâtre	Lycéens – Etudiants Adultes 1h30 hebdomadaire avec 2 sorties théâtre	Séniors 1h à 1h30 hebdomadaire avec une sortie théâtre
1 ^{er} élève d'une famille	144	153	180	72
A partir du 2 ^{ème} élève d'une même famille	90	99	117	45

N.B. : si plusieurs enfants et / ou adultes appartenant à des catégories différentes sont issus d'un même foyer, la combinaison tarifaire la plus avantageuse pour le foyer s'appliquera.

Ces tarifs prennent en compte le cout des spectacles produits par l'atelier en fin d'année

Rappel des tarifs 2013-2014 : 1h de cours = 134 euros, 1h15 de cours = 164 euros, 1h30 de cours = 205 euros ; pas de sortie théâtre.